

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation

22/3/2023

Date d'affichage

22/3/2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2 – Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 6 – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf : CM 2023 – 11

OBJET : Budget communal 2022 : approbation du compte de gestion

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Commune

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2022,

Vu le compte administratif 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, 21 voix pour (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Olivier ANTY, Nathalie BAHIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY),

Publication
électronique ou
notification
du : 01 AVR. 2023



Tableau Exercice 2022	Investissement			
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 002 939,21	284 494,26	2 904 486,94	2 398 810,34
Recettes	1 002 939,21	482 032,71	2 904 486,94	2 908 759,27
Résultat		+ 197 538,45		+ 509 948,93

Tableau de synthèse Résultats	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investisse ment exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Investissement	2 358,50		197 538,45	199 896,95
Fonctionnement	502 311,94	350 000	509 948,93	662 260,87
TOTAL	504 670,44	350 000	707 487,38	862 157,82

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public du Service de gestion comptable de l'Isle Adam visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserves de sa part.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre

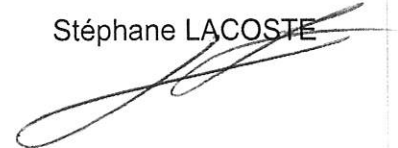
Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY



Stéphane LACOSTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.